



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Grève de la faim d'un sapeur-pompier

Question au Gouvernement n° 230

### Texte de la question

#### GRÈVE DE LA FAIM D'UN SAPEUR-POMPIER

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Tiffany Joncour.

**Mme Tiffany Joncour** . Voilà déjà dix jours que Lionel, sapeur-pompier professionnel du Rhône depuis plus de trente ans, a entamé une grève de la faim pour, enfin, se faire entendre. Lionel a pris son dernier repas le dimanche 17 novembre, sur le campement installé devant les locaux de la métropole de Lyon. Il entame ainsi sa deuxième semaine de grève de la faim, dans l'indifférence générale.

S'il en est arrivé là, c'est parce que l'on n'a jamais pris au sérieux les revendications des sapeurs-pompiers. Pendant des années, ils ont alerté sur des conditions de travail devenues intenable : manque d'effectif, équipements obsolètes, primes injustement supprimées, telles que l'indemnité compensatrice de logement.

Depuis le 1er octobre, début du mouvement de grève, je suis aux côtés des syndicats de sapeurs-pompiers, qui réalisent un travail remarquable pour faire entendre la voix de ces héros du quotidien. Malgré une volonté et un dévouement exemplaires, les sapeurs-pompiers sont confrontés à un manque cruel de personnel. Dans mon département, le Rhône, chaque intervention se fait en sous-effectif, ce qui met en péril non seulement la sécurité des victimes, mais aussi celle des sauveteurs eux-mêmes.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, financé à 80 % par la métropole de Lyon, souffre de choix politiques incompréhensibles. On préfère allouer des fonds aux pistes cyclables lyonnaises ou au centre pour migrants, plutôt que de répondre aux besoins essentiels de ceux qui protègent nos vies. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

**Mme Marie-Charlotte Garin** . C'est un mensonge ! Quelle honte !

**Mme Tiffany Joncour** . Si la métropole a sa part de responsabilité, l'État ne peut rester spectateur. Il doit se saisir de ce dossier, engager des discussions avec le Sdmis et apporter un soutien concret. Les soldats du feu ne demandent pas de privilèges, mais des moyens pour faire leur métier correctement.

**Mme Marie-Charlotte Garin** . Vous instrumentalisez tout !

**Mme Tiffany Joncour** . De nombreuses pistes de financement ont déjà été avancées, tels le fléchage vers les Sdis des fonds de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et la suppression de l'exonération de cette même taxe sur les véhicules électriques.

Leur combat est un appel à l'aide : pour eux, pour nous, pour la sécurité de tous. Que répondez-vous, monsieur

le ministre chargé de la sécurité du quotidien, à ces femmes et à ces hommes qui sacrifient leur vie pour nous sauver ? Que répondez-vous à Lionel ? Comptez-vous enfin réagir et entendre leurs revendications ou attendez-vous qu'un drame se produise ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la sécurité du quotidien.

**M. Nicolas Daragon**, *ministre délégué chargé de la sécurité du quotidien* . Depuis le 1er octobre, le Sdmis de Lyon est touché par un mouvement de grève. Les revendications portent sur la remise en cause d'acquis sociaux anciens, tels que l'indemnité compensatrice de logement, sur fond de difficultés financières affichées par la gouvernance du Sdmis, aux côtés de la métropole de Lyon. L'origine de ce mouvement est ainsi liée à la décision, par la gouvernance de l'établissement, de supprimer l'indemnité compensatrice de logement, à la suite d'une recommandation de la chambre régionale des comptes. Cette décision vient s'ajouter à celle de ne pas verser aux sapeurs-pompiers la prime accordée au titre des missions réalisées dans le cadre des Jeux olympiques, la gouvernance du Sdmis souhaitant que l'État la prenne en charge à 100 %.

**Mme Marie-Charlotte Garin** . Qu'est-ce que vous attendez ?

**M. Thibault Bazin** . C'est lamentable !

**M. Nicolas Daragon**, *ministre délégué* . Il s'agit du seul Sdmis de France à avoir pris une telle décision.

**M. Pierre Cordier** . Je croyais que la gauche était généreuse !

**M. Thibault Bazin** . Avec l'argent des autres !

**M. Nicolas Daragon**, *ministre délégué* . Des échanges réguliers ont lieu entre les financeurs et les organisations syndicales, en lien avec l'autorité préfectorale. Pour mémoire, le Sdmis est financé à 80 % par la métropole de Lyon, 20 % par le département du Rhône, l'État étant le garant de l'organisation et de la réponse opérationnelle.

**Mme Marie-Charlotte Garin**. Vous ne donnez pas assez de moyens aux collectivités !

**M. Nicolas Daragon**, *ministre délégué* . Concernant cette affaire et, plus globalement, le financement des services d'incendie et de secours, je rappelle qu'il s'agit d'un conflit social local et que l'État n'a pas à s'immiscer dans la gestion des collectivités locales ni de cet établissement public du service départemental-métropolitain. Je précise que le Beauvau de la sécurité civile du 11 décembre prochain débattrà des moyens de financement des Sdis : l'État est un contributeur certes peu visible, néanmoins essentiel à leur financement, sous la forme notamment du reversement d'une part des primes d'assurance.

Pour conclure, je voudrais avoir une pensée pour le sapeur-pompier qui fait une grève de la faim depuis plusieurs jours. Le ministère de l'intérieur et les autorités préfectorales sont engagés pour répondre aux enjeux présents et futurs de la sécurité civile dans les territoires.

**Mme Marie-Charlotte Garin** . Avec quel argent ?

## Données clés

**Auteur** : [Mme Tiffany Joncour](#)

**Circonscription** : Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 230

**Rubrique** : Collectivités territoriales

**Ministère interrogé** : Sécurité du quotidien

**Ministère attributaire** : Sécurité du quotidien

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 2024